

C.P. n° 336.00.00-00.00 Professions libérales

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/11/2023

Attention ! Un revenu minimum mensuel moyen **interprofessionnel** est garanti sur base annuelle aux travailleurs âgés de 18 ans au moins. Concrètement, vous devez donc vérifier si la somme des douze rémunérations mensuelles dont le travailleur a bénéficié au cours d'une année, augmentée d'éventuels avantages octroyés, mais à l'exclusion du double pécule de vacances et des compléments de rémunération pour prestations de travail supplémentaires ou tardives, est au moins égale à la somme des douze montants du revenu minimum mensuel moyen garanti.

Régime hebdomadaire : 38h

Catégorie	Age	Ancienneté après	Salaire min.
Catégorie 1	18 ans	0 mois	1.994,08
Catégorie 1	19 ans	0 mois	1.994,08
Catégorie 2	19 ans	6 mois	2.006,51
Catégorie 3	20 ans	1 an	2.029,56
Catégorie 4	22 ans	2 ans	2.048,87

Age	%	Catégorie
		Travailleurs de moins de 18 ans
16 ans et moins	69	1.375,92
17 ans	75	1.495,56

Age	%	Catégorie
		Étudiants/Formation en alternance
16 ans et moins	69	1.375,92
17 ans	75	1.495,56
18 ans	81	1.615,20
19 ans	86	1.714,91
20 ans	92	1.834,55